



**PAGE DE GARDE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 28 juillet 2020 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
8 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
9 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
10 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
11 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Christophe MOIROUD
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
18 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
19 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
20 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
21 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
22 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
23 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
24 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
26 CHANAZ	T Yves HUSSON	
27 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
28 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
29 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
30 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
31 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
32 ENTRELACS	T Claire COCHET	
33 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
38 MERY	T Nathalie FONTAINE	
39 MERY	T Stéphane ROULET	
40 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
41 MOTZ	T Daniel CLERC	
42 MOUXY	T Laurent PHILIPPI	
43 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
44 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
45 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	
46 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
47 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
48 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
49 SAINT PIERRE DE CURTILLES	S Michel de BORTOLI	
50 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
51 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
52 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
53 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
54 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
55 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
56 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
57 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
58 VOGLANS	T Martine BERNON	
59 VOGLANS	T Yves MERCIER	



## **PAGE DE GARDE**

27 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS

Christèle ANCIAUX

AIX-LES-BAINS

Marina FERRARI

AIX-LES-BAINS

Christophe MOIROUD

AIX-LES-BAINS

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

AIX-LES-BAINS

Nicolas VAIRYO

BOURDEAU

Jean-Marc DRIVET

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Bruno MORIN

LE BOURGET-DU-LAC

Marie-Pierre FRANÇOIS

GRESY-SUR-AIX

Patrick POURCHASSE

GRESY-SUR-AIX

Chrystel TROQUIER

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 juillet 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 58 projets de délibérations et 2 vœux.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 22 juillet 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 59 présents et 67 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 33 Année : 2020

Exécutoire le : 30 JUL. 2020

Affichée le : 30 JUL. 2020

Visée le : 30 JUL. 2020

### URBANISME

#### Représentation de Grand Lac auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chanaz

Monsieur le Président rappelle que la commune de CHANAZ avait approuvé une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et avait décidé de sa révision le 10 avril 2015 pour élaborer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur son territoire.

Pour rappel, les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Elles ont pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Une commission locale avait alors été créée. Instance consultative, elle est habilitée à se prononcer :

- Dans le cadre du suivi de l'étude de création de l'AVAP, sur les travaux produits par le bureau d'étude ainsi qu'à deux stades de la procédure d'instruction : sur le projet d'AVAP qui sera soumis à l'organe délibérant de Grand Lac puis à l'examen de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), et au retour de l'enquête publique, en vue de l'établissement du projet définitif de la servitude qui sera soumis à l'accord du préfet, puis à la délibération de Grand Lac.
- À tout moment, dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation, sur tout projet notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de Grand Lac.
- Sur les recours formés auprès du préfet de région en application de l'article L. 642-6 du Code de Patrimoine.

Suite au renouvellement de mandat, il convient de créer une nouvelle commission locale pour AVAP de Chanaz qui doit comporter un nombre maximum de 15 membres. Cette commission se réunit 2 à 5 fois par an en fonction des projets à présenter. Les 7 membres extérieurs sont les suivants :

La Préfecture de la Savoie	Le préfet ou son représentant
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes	Le directeur régional des Affaires culturelles ou son représentant
Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine	Le président ou son représentant de l'Association de protection du cadre de vie de Portout Le président ou son représentant du Comité des Sages de Chanaz
Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés	Le président ou son représentant de l'association des commerçants « Made in Chanaz » 1 commerçant

Il convient de désigner 5 élus de Grand Lac auprès de cette commission.

Il est précisé que l'architecte des Bâtiments de France assiste avec voix consultative aux réunions de cette commission locale.

---

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE l'élection des membres ci-dessous pour participer à la commission de l'AVAP de Chanaz :
  - Yves HUSSON
  - Thibaut GUIGUE
  - Isabelle MOREAUX-JOUANNET
  - Michel FRUGIER
  - Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Aix-les-Bains, le 28 juillet 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 67
- Votants : 67
- Pour : 67
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Représentation de Grand Lac auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chanaz

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/07/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/07/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3339 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200728-d3339-DE

---

**Date de décision :** 28/07/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)